



COIFFURE

Code	5245
Reconnaissance des acquis	✓
Alternance travail-études	✓
Formation en classe	✓

Les principales tâches associées au métier de coiffeur(se) sont nombreuses. Il ou elle sait manipuler avec soin et habileté ciseaux, brosses, séchoirs, rouleaux et produits capillaires. Constamment à l'écoute de la clientèle, il ou elle suggère différents styles de coiffure, fait l'analyse du cheveu et du cuir chevelu, fait des shampoings, réalise des mises en pli, colore, décolore et coupe les cheveux.

Qualités requises : la personne qui pratique la coiffure doit posséder des aptitudes manuelles, faire preuve d'imagination et avoir le sens des formes et des couleurs. Elle a une bonne connaissance de la mode, a de la facilité à travailler avec la clientèle et est dotée d'une bonne capacité physique car elle sera appelée à travailler debout. La curiosité, la créativité, la persévérance et l'esprit d'initiative complètent les qualités et aptitudes nécessaires à l'exercice de ce métier.

Perspectives d'emploi

Le coiffeur et la coiffeuse peuvent travailler comme salariés ou comme travailleurs indépendants dans des salons de coiffure. Avec de l'expérience et de la formation supplémentaire, ils pourront accéder à des postes de gérance, de représentants ou de formateurs pour des compagnies distributrices de produits capillaires. Ils pourront également devenir spécialistes en trichologie (science qui étudie, identifie et traite diverses affections et infections cutanées véhiculées par le système pileux) ou prothésistes capillaires, créer leur propre entreprise ou accéder à la profession d'enseignant(e).

Dès le début de sa formation, l'élève est associé à une entreprise. Il ou elle réalisera ses apprentissages autant au centre de formation professionnelle que dans le salon de coiffure qui lui est attribué. L'alternance travail-études prépare bien les élèves à entrer sur le marché du travail.

L'élève diplômé pourra travailler dans un salon de coiffure, dans une boutique spécialisée dans la vente de produits capillaires, chez un grossiste ou tout simplement auprès des personnes qui désirent se faire coiffer à leur domicile.



COIFFURE

Contenu du programme

Code	Énoncé de la compétence	Heures	Unités
418-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15	1
418-022	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité	30	2
418-033	Faire un examen des cheveux et du cuir chevelu	45	3
418-042	Analyser la morphologie et la physionomie d'une cliente ou d'un client	30	2
418-052	Donner un shampoing	30	2
418-064	Donner un traitement des cheveux et du cuir chevelu	60	4
418-073	Faire une mise en plis	45	3
418-085	Faire une mise en forme	75	5
418-093	Communiquer avec la clientèle	45	3
418-108	Faire une coupe de cheveux standard pour femme	120	8
418-114	Faire une coupe graduelle pour homme et tailler une barbe	60	4
418-127	Donner une permanente standard	105	7
418-138	Faire une coloration	120	8
418-154	Faire une teinte pastel	60	4
418-166	Apporter une correction de couleur	90	6
418-173	Vendre des produits et des services	45	3
418-185	Effectuer une coupe stylisée	75	5
418-195	Effectuer une permanente stylisée	75	5
418-208	Effectuer une coloration créative	120	8
418-217	Effectuer une coiffure personnalisée	105	7
418-227	S'intégrer au milieu du travail	105	7
		1455	97